

**Avis**

Loi sur la conservation du patrimoine naturel  
(L.R.Q., c. C-61.01)

**Réserve de biodiversité Uapishka  
— Statut permanent de protection conféré à une  
portion du territoire des monts Groulx faisant  
partie de la municipalité régionale de comté de  
Caniapiscau, de la municipalité régionale de comté  
de Manicouagan et de la municipalité régionale de  
comté de Sept-Rivières**

Avis est donné par les présentes, conformément à l'article 44 de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel (L.R.Q., c. C-61.01), que le gouvernement a adopté, le 25 mars 2009, le décret numéro 301-2009 conférant à la réserve de biodiversité Uapishka, ce statut permanent de protection, le plan de cette réserve de biodiversité et son plan de conservation étant annexés à ce décret.

*La sous-ministre,*  
MADELEINE PAULIN

51538

**Avis**

Loi sur la conservation du patrimoine naturel  
(L.R.Q., c. C-61.01)

**Réserve de biodiversité projetée  
— Statut provisoire de protection conféré  
à douze territoires**

Avis est donné par les présentes, conformément à l'article 29 de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel (L.R.Q., c. C-61.01) :

1<sup>o</sup> que la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, par un arrêté ministériel du 31 mars 2009, a conféré pour une période de quatre ans, débutant à la date de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*, un statut provisoire de protection à titre de réserve de biodiversité projetée aux douze territoires dont le nom et la localisation apparaissent à l'annexe;

2<sup>o</sup> que le statut permanent de protection envisagé pour ces territoires est celui de réserve de biodiversité, en continuité avec le statut provisoire déjà conféré, l'octroi d'un tel statut permanent étant régi par la Loi sur la conservation du patrimoine naturel.

3<sup>o</sup> Une copie du plan des douze nouvelles réserves de biodiversité projetées peut être obtenue sur paiement des frais, en s'adressant à M<sup>me</sup> Christiane Bernard, Direction du patrimoine écologique et des parcs, ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, 675, boulevard René-Lévesque Est, 4<sup>e</sup> étage, boîte 21, Québec (Québec) G1R 5V7, au numéro 418 521-3907, poste 4463, par télécopieur au 418 646-6169 ou par courrier électronique à christiane.bernard@mddep.gouv.qc.ca

*La ministre du Développement durable,  
de l'Environnement et des Parcs,*  
LINE BEAUCHAMP

**ANNEXE  
RÉSERVES DE BIODIVERSITÉ PROJETÉES**

**Réserve de biodiversité projetée  
du Fjord-Tursukattaq**

Localisation : Le territoire de cette réserve de biodiversité projetée se situe dans la région administrative du Nord-du-Québec, entre le 61°40'43'' et le 62°13'40'' de latitude nord et le 72°22'28'' et le 73°25'35'' de longitude ouest.

**Réserve de biodiversité projetée de Kangiqsujuaq**

Localisation : Le territoire de cette réserve de biodiversité projetée se situe dans la région administrative du Nord-du-Québec, entre le 61°00' et le 61°21' de latitude nord et le 71°20' et le 72°11' de longitude ouest.

**Réserve de biodiversité projetée de  
la Rivière-Vachon**

Localisation : Le territoire de cette réserve de biodiversité projetée se situe dans la région administrative du Nord-du-Québec, entre le 60°19' et le 60°58' de latitude nord et le 71°45' et le 72°44' de longitude ouest.

**Réserve de biodiversité projetée  
de Quaqtak-Kangirsuk**

Localisation : Le territoire de cette réserve de biodiversité projetée se situe dans la région administrative du Nord-du-Québec, entre le 60°08' et le 60°49' de latitude nord et le 69°32' et le 70°09' de longitude ouest.